

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Intitulé</i>
4	15/06/2017	Procédure de référencement ECOCERT « EN CUISINE »

Préambule

Dans le cadre de la démarche « EN CUISINE », les équipes d'ECOCERT sont régulièrement **questionnées par le personnel des restaurants** sur les organismes ou fournisseurs pouvant les **accompagner dans leurs démarches d'introduction de produits bios et locaux**.

En tant que détenteur du label et organisme de contrôle, **ECOCERT n'a pas pour vocation de répondre directement à ces questions**. Pourtant, nous savons à quel point **l'accompagnement par des partenaires compétents est clé** dans le succès à long terme de ces démarches.

Fort de ce constat, ECOCERT a décidé de se doter d'un **programme de référencement** à destination de ceux qui souhaitent devenir partenaires de la démarche « EN CUISINE ». En se déclarant prêts à accompagner les restaurants engagés dans les démarches d'introduction de produits bios et locaux dans leurs menus, nos partenaires seront **référéncés sur le site www.labelbiocantine.com** et cette adresse sera citée **par les personnels d'ECOCERT** interpellés sur la question.

Ce document vise à éclairer les conditions dans lesquelles le référencement des activités des partenaires d'« EN CUISINE » est possible ainsi que la démarche à suivre pour l'obtenir. La démarche de référencement est gratuite.

Exigences

Sont éligibles au référencement **toutes les personnes morales qu'elle que soit leur forme** (d'une association à une entreprise unipersonnelle).

Les activités de nos partenaires référéncés sont **catégorisées par domaine**. Ces domaines correspondent au type de questions qui nous sont les plus fréquemment posées :

- Distributeurs de denrées biologiques en restauration collective
- Conseil et accompagnement à l'introduction de produits bios et locaux en restauration collective
- Formation des personnels de cuisine

Dans chaque domaine, des preuves d'expérience et de légitimité à accompagner l'introduction de produits bios et locaux en restauration collective seront exigées.

Domaine	Périmètre géographique d'intervention	Description des exigences	Précisions importantes
Distributeurs de denrées biologiques en restauration collective	National*	La structure référencée est spécialisée en agriculture biologique. La vente de denrées biologiques représente plus de 50% du C.A.	Compte-tenu du nombre important de partenaires potentiels dans ce domaine, seules les démarches collectives seront éligibles au référencement. Un renvoi vers le site de l'Agence Bio est prévu pour orienter vers les initiatives individuelles.
	Local**		
Conseil et accompagnement à l'introduction de produits bios et locaux en restauration collective	National*	L'activité de conseil et accompagnement spécialisée Agriculture Biologique représente plus de 50% du C.A de la structure référencée.	
	Local**		
Formations des personnels de cuisine	National*	L'activité de formation en cuisine alternative et biologique représente plus de 50% du C.A de la structure référencée.	
	Local**		
Pour chacun des candidats au référencement, quel que soit leur domaine		Preuves d'expérience à apporter : Taille et ancienneté du portefeuille client Références : 3 références qu'ECOCERT pourra contacter.	Éléments à verser au dossier de référencement, quel que soit le domaine d'activité

*National : défini comme pouvant intervenir dans toute la France (hors DOM/TOM)

**Local : défini comme pouvant intervenir dans certains départements ou régions uniquement.

Publication des données :

Pour éviter tout favoritisme, la liste des partenaires référencés sera publiée par ordre alphabétique des raisons sociales sur notre site :

www.labelbiocantine.com

En cas de **difficulté pour ECOCERT à décider seul du référencement d'un candidat**, le dossier sera examiné par le Comité Technique de labellisation qui prendra la décision à la majorité de ses membres.

Les étapes du référencement

1. Remplir le **formulaire de référencement** et le retourner par voie électronique ou postale à :

ECOCERT – service en cuisine– BP 47 – 32600 L'ISLE JOURDAIN

E-mail: label-en-cuisine@ecocert.com -Tél : 05 62 07 71 62

Fax : 05 62 07 11 67

2. Examen de votre dossier par ECOCERT. Décision d'ECOCERT ou, en cas de difficulté, du Comité de labellisation.
3. Communication de la décision d'ECOCERT par écrit et, si l'avis est favorable, publication des données transmises sur le site :

<http://www.labebiocantine.com/>